



MAIRIE – Service régie-facturation
Place Charles de Gaulle - 91370 VERRIERES-LE-BUISSON
01 69 53 78 00 – regies@verrieres-le-buisson.fr

DOSSIER DE QUOTIENT FAMILIAL 2023

(1 SEUL PAR FAMILLE)

Valable sur les tarifs du 1^{er} janvier au 31 août 2023

POUR RAPPEL : le calcul du quotient familial permet d'appliquer le tarif en fonction de vos revenus, en ce qui concerne : le périscolaire, l'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi et des vacances scolaires, les crèches, les classes transplantées et la restauration scolaire (facturée par API restauration).

LE DOSSIER COMPLET (imprimé complété accompagné des pièces justificatives demandées) devra être transmis soit par :

- ➡ dépôt à l'accueil de la Mairie
- ➡ envoi par courrier à l'adresse ci-dessus en précisant « **service régies – quotient familial 2023** »
- ➡ mail à regies@verrieres-le-buisson.fr en précisant dans l'objet : **Nom de famille – QF 2023**

Merci de cocher les cases qui correspondent à vos choix :

- Je souhaite recevoir mes factures par mail.
- J'autorise la Mairie à avoir accès à mon compte CAF ou DGFIP pour obtenir les informations nécessaires à l'instruction de mon dossier.
- J'autorise la Mairie à communiquer mes informations à ses services internes si besoin.
- J'autorise la ville à utiliser mes coordonnées informatiques pour transmettre des informations importantes.

A compléter intégralement – indiquer le nom de famille en majuscules - merci

NOM DE LA FAMILLE :

N°ALLOCATAIRE CAF :

NOM DE LA FAMILLE :

ADRESSE (complète) :

TELEPHONE :

Situation matrimoniale : Célibataire Divorcé Marié Pacsé Séparé
 Veuf/veuve

Renseignements	Représentant 1	Représentant 2
Civilité		
Nom et prénom		
Téléphone portable		
Adresse mail		

N° d'allocataire CAF :

CIVILITE & NOM de l'allocataire :

COMPOSITION DU FOYER

Vous devez indiquer tous les enfants à charge (*important pour l'attribution du nombre de parts*) et autres personnes accueillies

NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	ETABLISSEMENT

Nombre d'enfants à charge :

Je soussigné(e),..... atteste l'exactitude des informations fournies et m'engage à signaler tout changement familial ou professionnel.

Fait à Verrières-le-Buisson, le

Signatures

Représentant 1

Représentant 2

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

OBLIGATOIREMENT en respectant les années demandées

- ⇒ **Ce dossier de demande** de calcul du quotient familial complété et signé (disponible à l'accueil de la mairie ou sur l'espace Citoyens, rubrique EDITION DE DOCUMENTS)

- ⇒ **1 SEUL justificatif de domicile de moins de 3 mois sur la Ville de Verrières-le-Buisson**
 - Soit une attestation d'assurance du logement
 - Soit une attestation du fournisseur d'électricité
 - Soit les 3 dernières quittances de loyer pour les locataires
 - Soit une attestation notariale d'acquisition si achat en cours

- ⇒ **Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois** uniquement en cas de nouvelle naissance ou pour les nouveaux arrivants

- ⇒ **Avis d'imposition ou de non-imposition 2022 sur les revenus 2021** (toutes les pages). En cas de déclaration individuelle fournir les 2 avis.

- ⇒ **CAF** : attestation des paiements détaillés **des mois de janvier à décembre 2021** et les 3 derniers avis de paiements mentionnant l'adresse du domicile sur Verrières-le-Buisson (demande à effectuer en ligne sur votre espace personnel ou en cas de changement de Département auprès de la CAF de votre ancien lieu de résidence)

- ⇒ Si vous êtes demandeur d'emploi : attestation fiscale de l'année 2021 délivrée par Pôle emploi
- ⇒ Avis de paiement : pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale
- ⇒ La carte d'invalidité

- ⇒ **EN CAS DE DIVORCE, RUPTURE DE PACS OU SEPARATION** avec une mise en place de garde alternée, il est possible de créer un dossier par parent. Ainsi, chaque foyer a son espace Citoyens personnel permettant de faire les réservations aux activités selon les jours de garde de l'enfant. De plus, la facturation est alors personnalisée par foyer, correspondant aux revenus de chaque foyer et aux jours de garde du parent.

- ⇒ **Pour ce faire**, vous devez fournir, **en plus du dossier initial**, les justificatifs suivants :
 - Jugement de divorce **OU**
 - Justificatif de séparation **OU**
 - Attestation de rupture de PACS
 - Un calendrier (***sur une année civile***) daté et signé par chacun des parents, indiquant les semaines de garde de l'enfant pour chacun des parents
 - Si l'un des deux parents n'habite plus la Ville de Verrières-le-Buisson :
 - Un justificatif de domicile
 - Il devra joindre un courrier adressé à Monsieur le Maire, sollicitant l'octroi du tarif Verriérois

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITE – le tarif maximum sera appliqué sans possibilité de recours pour régularisation.

Pour faciliter l'instruction de votre dossier, si vous avez des informations complémentaires à communiquer, vous pouvez le faire ci-dessous :

EN CAS DE CHANGEMENT après le calcul du quotient familial, vous devez nous en informer.

⇒ **Naissance** : acte de naissance

⇒ **Divorce, séparation, rupture de PACS** : justificatif

⇒ **Perte d'emploi** :

- l'attestation de Pôle emploi indiquant tous les renseignements (date de fin de contrat, attribution du nombre d'allocations et le montant)
- le ou les bulletins de salaire (si interruption en cours d'année)
- l'attestation de paiement de la CAF pour l'année en cours
- les salaires du ou de la conjointe

En ce qui concerne la perte d'emploi, le dossier pourra être réétudié après une période de 2 mois.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception du dossier complet :

Relances :

Catégorie de quotient familial :

Date d'application :

Transmis à API restauration :

Observations